

Le mémoire parle ensuite des Arrêts du Conseil et Lettres Patentes, des décisions royales cités par le Chapitre. Le Séminaire répond que ces documents n'ont aucun rapport à l'affaire et qu'ils ne parlent de la Bulle qu'en passant, s'attachant à régler les difficultés qui s'étaient élevées pour l'union des abbayes et le partage des revenus.

Ce qui est surprenant, c'est que les marguilliers ne soient pas intervenus à leur tour et n'aient pas été représentés à Versailles pour défendre leurs droits et leurs biens. La fête aurait été complète, mais ils supposaient sans doute qu'on ne les dérangerait pas et que leurs adversaires s'épuiserait en plaidoieries.

Tout de même, ils ne purent construire un presbytère, comme ils avaient décidé de le faire en 1749, puisque la propriété du terrain leur était contestée. ⁽¹⁾

vait pas durer. Mgr de St-Vallier travailla dès son arrivée à Québec à briser tout cela, mais il n'y réussit qu'en partie ; et à l'époque où nous en sommes rendus, le péché originel continuait d'exercer ses ravages : Mgr de Pontbriand, l'archevêque de Paris, les Séminaires de Paris et de Québec, le Chapitre et la Paroisse de Québec ne savaient pas à quoi s'en tenir et demandaient au Roi une décision, un règlement final.

⁽¹⁾ Le premier presbytère avait été construit—en pierre—par M. de Bernières en 1661-63. Cette maison valait huit mille cinq cents livres (*Histoire du Palais Episcopal de Québec*, pages 12 et 13). Le 15 novembre 1701, (*Mgr de Laval*, par l'abbé A. Gosselin, 1906, page 387), un incendie détruisit le Séminaire et le presbytère.

“Le Séminaire se releva de ses ruines en 1702.... On y travaillait encore en 1705, lorsque le 1er octobre.... le feu prit de nouveau.... Cette fois encore on put sauver la cathédrale : on sauva également la partie du Séminaire voisine de cette église. C'était évidemment le presbytère. En 1730, on se plaint que cet édifice laisse à désirer et tombe en ruines. Mais, comme on le constate par les registres de N.-D. de Québec, on ne put rien faire jusqu'en 1740, où on délibéra d'abord sur le choix du terrain “attendant la chapelle Sainte-Anne près la grande porte du Séminaire, un plan devra être présenté au Gouverneur.”

Le 20 novembre, le sieur Aubin est chargé de passer le